



Depot de bilan et remboursement du capital

Par **virtualce**, le **16/07/2008 à 20:44**

Bonjour,rnrnNous avons déposé le bilan de notre entreprise et sommes passé au tribunal début février 2008.rnEtant donné les difficultés financières, nous avons décidé en Décembre 2007 de procéder à une réduction de capital (Capital mis au 1/5).rnLors du dépôt de bilan, le juge a prononcé une cessation des paiements en Septembre 2007.rnrnMon problème est que ce jour, le mandataire nous réclame les 4/5 du capital restant dû au titre que le tribunal a prononcé la cessation en Septembre et la réduction du capital a été réalisée en Décembre.rnrnLors de notre réduction de capital, nous n'avions pas prévu de déposer (un incident financier en Janvier a fait que le dépôt est devenu obligatoire).rnrnQue pouvons nous faire pour éviter ce remboursement, existe il un plan sachant que je n'ai plus de travail et que l'on me réclame plus de 6000 €.

Par **Thierry Nicolaides**, le **28/07/2008 à 09:37**

Désolé de ne pouvoir vous répondre .rnrnvotre problème est peu compréhensible et surtout , vous êtes déjà en peine procédure .rnrnconsultez d'urgence un avocat